



Harcèlement moral parent

Par Denis27

Bonjour,

J'ai décidé de couper les ponts avec mon père depuis plusieurs mois suite à des propos extrêmement violents à mon égard & à celui de ma conjointe, faits par mail, dont j'ai gardé les traces écrites.

Cette décision de couper les ponts est la finalité de plusieurs années de maltraitance psychologique de la part de mon père, et je suis aujourd'hui soulagé d'avoir eu le courage d'avoir pris cette décision.

Néanmoins & malgré avoir formalisé auprès de mon père mon souhait de couper les ponts, il continue de m'adresser des mails remplis de violence. Ces mots m'affectent moins qu'avant car j'ai fait le deuil de notre relation, néanmoins je suis fatigué de cette situation et je ne sais pas quels sont mes recours pour l'arrêter. Nous attendons un enfant qui arrivera d'ici quelques mois, et je sens que cette situation ne va faire que s'intensifier.

Auriez vous svp des conseils à me donner ? quelles sont mes options au-delà d'ignorer & bloquer ses mails ?

Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez essayer de le mettre en demeure par courrier recommandé de cesser de vous contacter sous peine de déposer plainte. Et si besoin mettre cette menace à exécution.

Mais lancer une procédure impliquera le maintien d'une forme de contact. Bloquez le et protégez votre vie privée sur les réseaux sociaux, vous ne verrez plus ses messages et pourrez vous consacrer à votre foyer.

Par Henriri

Hello !

Denis sur le plan humain essayez de ne pas ouvrir les mails que vous envoie votre père... Pour cela vous pouvez tout simplement le "bloquer" en tant que contact. Vous pouvez aussi les conserver à toutes fins utiles (pour réagir officiellement à ce harcèlement un jour ?).

Pour le faire sans avoir à les manipuler (et donc sans être tenté de les lire) votre messagerie propose probablement une option permettant de "traiter" automatiquement l'arrivée de certains mails (ceux émis par l'email de votre père pourraient par exemple être versés automatiquement dans un dossier "prison"). Cherchez dans le menu de votre messagerie (chez moi ça s'appelle des "règles") et expérimentez...

Sur le plan juridique, lecture pour vous :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32247]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32247[/url]

A+

Par yapasdequoi

Tout dépend de la messagerie. Moi je clique sur "spam" et hop ça part dans une file sans que je le voie.

Par Denis27

Merci pour vos retours !!

Par Henriri

(yapasdequoi on sait tous que la fonction spam y jette tout ce qu'on juge être des spams, mais les messageries ont souvent en plus l'autre fonction que j'évoque qui ne nécessite alors aucune intervention de notre part ; et qui en plus permettrait de stocker spécifiquement les mails visés dans un dossier autre que celui des spams ; le but n'tant pas de les virer avec d'autres spams mais de les trier-conserver sans les manipuler)

Par yapasdequoi

L'intérêt de la fonction spam c'est que c'est automatique et existe sur tous les systèmes.

Par Henriri

L'intérêt de ce que je propose c'est qu'il n'y a même pas besoin de cliquer et que c'est encore plus pertinent dans le cas en cours.

Par yapasdequoi

Polémique inutile.

Par Henriri

Mais alors pourquoi avoir réagi à ma proposition spécifique en disant "Moi je clique sur "spam" et hop ça part dans une file sans que je le voie".

Par Henriri

PS : en tout cas Denis il faut arriver à ne plus ouvrir les mails de votre père... mais je pense qu'il faut les archiver spécifiquement comme je vous l'ai proposé.